



SATESE37

infos

# flash

## Les principales décisions prises par le comité syndical

1<sup>er</sup> semestre 2020

**Chères collègues,  
Chers collègues,**

Le Flash-Infos n°39 de juin 2018 a été l'occasion pour moi d'évoquer avec vous l'opportunité offerte par la loi NOTRe du 7 août 2015 de transmettre, de manière dématérialisée, une convocation à une réunion de l'Assemblée délibérante, si le membre de ladite assemblée en faisait la demande.

Grâce à votre implication, le SATESE 37 a pu, depuis 2 ans, gagner en efficacité, non seulement en optimisant ses pratiques administratives, mais aussi en réalisant de nombreuses économies (papier, enveloppes, affranchissement...).

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique est venue renforcer cette démarche, puisqu'elle fait désormais de l'envoi dématérialisé la norme et de l'envoi par courrier l'exception (inversant ainsi la logique qui prévalait jusqu'alors).

La dématérialisation des convocations, qui sont accompagnées de l'ordre du jour et de nombreux documents annexes, représente un enjeu écologique conséquent pour nos collectivités.

À l'heure du renouvellement de notre assemblée, je n'ai pas de doute sur la capacité de l'ensemble des Délégués (anciens comme nouveaux) de poursuivre cette initiative en faveur de l'environnement, engagement historique de notre syndicat.

D'avance, je vous en remercie.

**Joël Pélicot**

Président du SATESE 37

### POLITIQUE

#### ► POLITIQUE ET OBJECTIFS 2020

Lors du Comité Syndical du 17 mars dernier, l'Assemblée délibérante a fixé la Politique Qualité pour l'année 2020 et déterminé les objectifs correspondants. L'engagement en faveur de l'environnement reste bien évidemment la préoccupation première du syndicat. En cette année d'élections municipales et de renouvellement des exécutifs, les Élus souhaitent continuer à s'appuyer sur un service public conscient de ses responsabilités et de ses valeurs.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### ► PARTENARIAT ADAC 37 / SATESE 37

Partenaires depuis 2015, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé de poursuivre leur collaboration en 2020. L'objectif commun des 2 structures reste de répondre au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, qu'il s'agisse d'aspects juridiques et financiers, comme techniques. La coopération entre les 2 partenaires s'opère une nouvelle fois sans engagement financier.

**ADAC**   
Agence Départementale d'Aide  
aux Collectivités locales **37**

### RESSOURCES HUMAINES

#### ► TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'un « avancement de grade », il a été décidé de supprimer un poste de Technicien territorial et de créer un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe. Par ailleurs, l'Assemblée délibérante a approuvé la suppression d'un poste de Technicien territorial et la création d'un poste d'Adjoint technique (intégration).

#### ► PLAN DE FORMATION 2020

À partir de la Politique Qualité 2020 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant plus d'une trentaine d'actions individuelles et 2 actions collectives. La cotisation prévisionnelle à verser en 2020 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été évaluée à 6000 euros environ.

### FINANCES

#### ► COMPTE DE GESTION 2019

Lors du Comité Syndical du 17 mars dernier, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2019 présenté par Madame la Comptable Publique.

#### ► COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2019 au compte de gestion 2019 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget général (M14) fait apparaître un excédent de 544 928,20 euros en fonctionnement (dont 402 614,06 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 114 230,79 euros en investissement. Le budget annexe (M49) fait apparaître quant à lui un excédent de 74 783,07 euros en fonctionnement.



**BUDGET PRIMITIF 2020**

Le budget primitif 2020 a été approuvé lors du Comité Syndical du 17 mars 2020. Le budget général (M14) s'élève à 1 964 801,54 euros en fonctionnement et à 173 877,48 euros en investissement. Le budget annexe (M49) s'élève quant à lui à 655 322,07 euros en fonctionnement et à 533 471,10 euros en investissement (subventions relatives aux opérations groupées de réhabilitation).

**RÉGIE D'AVANCES**

La régie d'avances « titres restaurant », créée en 2011, n'a plus lieu d'être, sachant que lesdits titres sont désormais nominatifs et que la part payée par chacun des agents est précomptée sur le bulletin de paye. À la demande de Madame la Comptable Publique, l'Assemblée délibérante a acté la suppression de cette régie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**COMMUNICATION EXTERNE**

**PLAN DE COMMUNICATION EXTERNE 2020**

Dans la continuité de la Politique Qualité 2020, le syndicat a établi son plan de communication externe pour l'année. Outre les 4 actions liées à des obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service, bilan semestriel et compte-rendu de Comité Syndical), 18 autres actions de communication ont été inscrites dans ce plan.

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**OPÉRATIONS GROUPÉES DE RÉHABILITATION**

À l'occasion du Comité Syndical du 22 juin dernier, Stéphane JAYLE (Directeur Technique) et Sandra ROUSSELET (Assistante de gestion administrative) ont présenté le bilan définitif des actions menées au titre des opérations groupées



de réhabilitation de 2018. Ils ont tout d'abord rappelé le triple objectif visé par ces opérations, à savoir : agir pour l'environnement, accompagner les usagers éligibles dans l'obtention de subventions et, pour le SPANC-SATESE 37, proposer un service complémentaire aux contrôles « traditionnels ». Après avoir évoqué les critères d'éligibilité définis par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et décliné les moyens mis en œuvre par le syndicat pour réaliser ces opérations, ils ont présenté les résultats suivants :

- 300 dossiers accordés par l'AELB dans le cadre d'une convention de mandat,
- 299 dossiers reçus,
- 291 dossiers instruits,
- 282 dossiers finalisés,
- 1 413 290 euros de subventions répartis entre les 282 usagers bénéficiaires,
- 2845 824 euros injectés dans l'économie locale entre les bureaux d'études et les entreprises de travaux.

Stéphane JAYLE et Sandra ROUSSELET ont terminé leur présentation en évoquant les opérations actuellement en cours au titre de 2019 et 2020 et ont tenu à insister sur les nouveaux critères d'éligibilité déterminés par l'AELB (11<sup>ème</sup> programme). Le diaporama correspondant à cette présentation est disponible sur le site internet du SATESE 37 : [www.satесе37.fr](http://www.satесе37.fr)

**HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

**PLAN D'ACTION 2020**

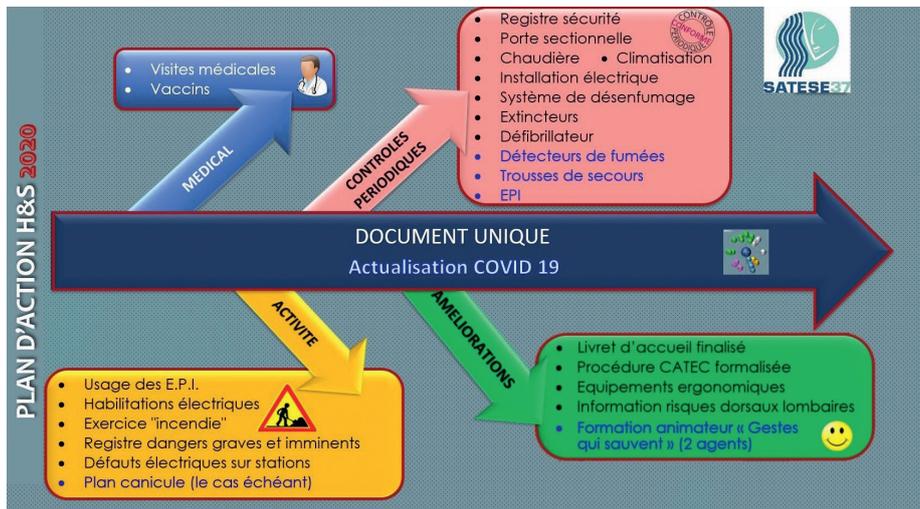
Le plan d'action Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2020, a été adopté par les membres de l'Assemblée lors du Comité Syndical du 22 juin dernier. 24 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées: 11 d'entre elles portent sur le contrôle périodique des installations, 6 sur le « cœur » de l'activité, 5 sur des démarches d'amélioration et 2 sur le suivi médical. Ces actions ont bien évidemment toutes pour vocation de permettre aux collaboratrices et collaborateurs du syndicat de disposer de conditions de travail satisfaisantes.



**CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX**

Lundi 7 décembre 2020

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises



[www.satесе37.fr](http://www.satесе37.fr)

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY  
 Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38  
[satесе37@satесе37.fr](mailto:satесе37@satесе37.fr)

Directeur de publication: Joël Pélicot  
 Rédaction: Brigitte Dupuis, Rodolphe Rouault  
 Conception/montage: EFIL Communication - [www.efil.fr](http://www.efil.fr)

ISSN: 2114-0545

